Image not found or type unknown

DROIT D HABITATION ET DEVOIRS

Par **petitjean louna**, le **20/08/2017** à **05:54**

Bonjour

Maman est décédée il y a 1 an le 18 aout. Son compagnon de pacs a beneficie du droit d'habitation. Dans son testament, maman a précisé que la quotité disponible lors de la vente de sa maison (bien propre) serait à diviser entre son partenaire de pacs et ses 2 petites filles);
Voici mon souci
- Le partenaire de pacs est parti de la maison mais a TOUT emmené.....Il ne reste plus RIEN.

- il a laissé la maison dans un état de saleté impensable,

- il n'a ABSOLUMENT rien entretenu (intérieur:exterieur).

Quels étaient ses devoirs d'entretien?
Avait il le droit de TOUT emmené ?

Quels sont nos recours?

MERCI A VOUS

CORDIALEMENT

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés